

ENVIRONNEMENT

Promouvoir les végétaux d'origine locale

Par Yaël Haddad

De multiples stratégies en faveur de la biodiversité impliquent l'utilisation de végétaux d'origine locale. Mais jusqu'ici, aucune garantie sur leur origine n'existait, hormis pour les essences forestières et les semences de graminées. La donne a changé en 2015 avec la création de marques collectives, Végétal local et Vraies messicoles.

La réhabilitation des espaces naturels dégradés par l'homme, la mise en place de réservoirs de biodiversité, la création de continuités écologiques ou l'aménagement de milieux favorables aux auxiliaires ou aux insectes pollinisateurs sont autant de domaines dans lesquels le recours à des espèces végétales d'origine locale est nécessaire. En effet, des études scientifiques ont montré qu'elles avaient une meilleure capacité d'adaptation et de reprise, ainsi qu'une plus grande aptitude à créer des associations floristiques cohérentes. Cela leur permet de reconstituer des écosystèmes pérennes, y compris dans des situations

Opération de réaménagement du parc du Champvert à Lyon, dans le cadre de son intégration dans la trame verte urbaine et faisant appel à des essences locales d'arbustes.

de stress, liées par exemple à des événements climatiques inhabituels. En outre, l'utilisation de végétaux indigènes favorise la préservation de la diversité biologique. D'autres secteurs économiques en croissance contribuent aussi à faire évoluer la demande en végétaux locaux, notamment les domaines de la cosmétique et de la pharmacie. Les attentes ne sont pas tant quantitatives que qualitatives, avec le besoin des professionnels de disposer de garanties sur le plan de la traçabilité des matières premières qu'ils utilisent.

Offrir une garantie sur l'origine

Jusqu'à-là, dans le domaine des végétaux à vocation non alimentaire, seul

L'ESSENTIEL

- La création des marques collectives Végétal local et Vraies messicoles constitue une opportunité de développer une véritable filière sur les plantes sauvages d'origine locale.
- Un atout pour permettre aux collectivités d'améliorer leurs actions en faveur de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels sensibles.

le matériel végétal forestier (semis et jeunes plants) et les semences de graminées utilisées pour les gazons disposaient d'un système de certification et donc d'une garantie sur la provenance. Cependant, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives ont été développées à l'échelon régional pour produire et utiliser des espèces sauvages locales, comme en Poitou-Charentes avec un important travail autour des haies bocagères, dans les Pyrénées ou les Alpes pour des espèces montagnardes ou encore dans les Pays de la Loire, où l'on peut citer l'exemple de l'agglomération de Saumur qui a créé

une pépinière expérimentale d'arbres et d'arbustes pour pouvoir disposer de végétaux locaux dans le cadre de travaux de restauration des prairies inondables sur les rives de la Loire et de ses affluents. Mais pour amplifier ces démarches et apporter une réponse cohérente sur l'ensemble du territoire national, la FCBN, Plante&Cit  et l'Afac Agroforesterie ont travaillé entre 2012 et 2014 sur un appel à projets du ministère de l'Écologie, réalisé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ».

MÉTROPOLE DE LYON

GARANTIE POUR LES ESPÈCES INDIGÈNES

Engagée de longue date dans une démarche de développement durable, la ville de Lyon n'a pas attendu la création de la filière Végétal local pour privilégier les espèces indigènes partout où l'enjeu écologique et de préservation de la biodiversité ordinaire est prioritaire. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'aménager des continuités écologiques ou de préserver des milieux fragiles comme les zones humides. « La création de cette marque collective est une bonne nouvelle pour nous car elle permettra d'obtenir une véritable garantie sur ces espèces et d'augmenter l'offre disponible. Jusque-là, nous travaillions essentiellement en partenariat avec notre jardin botanique. Mais malgré sa belle collection de plantes régionales, cela n'était pas toujours suffisant par rapport à nos besoins », explique Tatiana Bouvin, responsable du Pôle développement durable de la ville de Lyon.

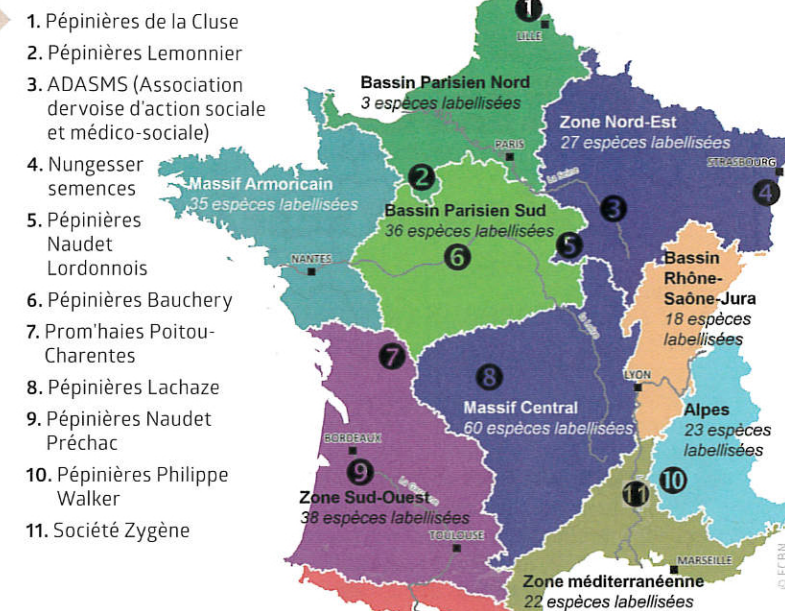
LES PREMIERS LABELS « VÉGÉTAL LOCAL »

Par Sylvie Luneau

Onze producteurs ont reçu le label « Végétal local » au salon du végétal d'Angers. Jusqu'alors, le marché français de végétaux d'origine sauvage ne disposait pas de garantie pour qualifier sa provenance. Pourtant, pour la restauration des milieux, l'origine locale est une nécessité écologique et économique : elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés. Une centaine d'espèces de différentes régions ont été labellisées : plantes de haies (cornouiller sanguin, aubépine, noisetier...), végétaux aquatiques (Carex, roseaux, saules...) et des espèces herbacées (trèfles, silène, origan...). Cette labellisation répond à un premier appel à candidature lancé en février 2015. Onze semenciers, collecteurs et pépiniéristes ont obtenu début 2016, le droit d'exploiter le label Végétal local pour un total de 262 espèces réparties sur neuf régions. Un seul professionnel a présenté un dossier qui nécessite des compléments avant sa labellisation. Pour la prochaine campagne d'audit qui se tiendra en mai, quinze autres structures ont déjà fait acte de candidature.

Carte de France des espèces labellisées par région d'origine et localisation des producteurs

Carte au 14 janvier 2016



Le label Vraies messicoles garantit que les mélanges de semences bénéficiaires sont composés à 100 % d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. La durée de validité de la labellisation est de dix ans, avec des contrôles aléatoires réalisés en moyenne tous les deux à trois ans. L'audit est assuré par un organisme indépendant, le service officiel de contrôle et certification du GNIS. À noter que la labellisation doit être demandée pour chaque espèce que l'on souhaite certifier pour une région donnée.

Domaines d'intervention variés

Les projets dans lesquels les espèces locales peuvent être utilisées sont diversifiés et font appel à des techniques de génie écologique, qui limitent les impacts environnementaux liés aux interventions dans des milieux fragiles : aménagements d'espaces naturels sensibles, zones Natura 2000 ou zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ; restauration de terrains de montagne ; réaménagement de berges de rivières, de lacs ou de franges littorales ; réhabilitation d'anciennes friches polluées ; opérations de compensation écologique notamment dans le cadre de grands travaux d'infrastructures (autoroutes, voies ferrées à grande vitesse...).

Mais le développement de cette filière passe par la professionnalisation des acteurs désireux de s'engager

dans cette nouvelle voie. Elle nécessite d'acquérir des connaissances spécifiques aussi bien dans le domaine de l'écologie, de la botanique, de la phytosociologie, que de la production végétale ou de la réglementation. Pour les pépiniéristes ou semenciers habitués à la gestion d'espèces horticoles, cela implique de changer radicalement d'approche, puisqu'il ne s'agit plus de tout faire pour proposer des lots homogènes, mais au contraire de conserver la diversité génétique. À cela s'ajoute le maintien de la traçabilité depuis les lieux de prélèvement jusqu'à la commercialisation. Il faut aussi envisager la création de nouveaux métiers, comme celui de récolteur avec des formations adaptées. Celui-ci a pour mission de sélectionner les sites de récoltes et d'organiser les opérations de prélèvement sur le terrain, tout en préservant les milieux et les plantes sources. Pour que cette filière prenne son plein essor, le rôle des prescripteurs est primordial, car c'est la demande qui crée l'offre. Les collectivités territoriales et services de l'État déjà engagés dans cette voie ont un rôle à jouer auprès des autres donneurs d'ordre pour les aider à intégrer cette donnée dans leur stratégie de gestion de la biodiversité et dans leurs marchés publics. Elles ont aussi une mission de sensibilisation auprès du grand public pour favoriser l'appropriation de ces nouvelles approches.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Afac : Association française d'agroforesterie.

FCBN : Fédération nationale des conservatoires botaniques nationaux.

GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences.

Il a abouti à la création en juin 2014 de deux marques collectives, « Végétal local », pour garantir l'origine des plantes herbacées et ligneuses sauvages et « Vraies messicoles » pour les plantes compagnes des moissons et des cultures (bleuets, coquelicots, nielles des prés, matricaires...). Pour ce label, il s'agit d'œuvrer en faveur de la réintroduction de ces espèces devenues rares en zone agricole, car elles jouent un rôle fondamental pour les pollinisateurs, les insectes auxiliaires et les oiseaux de plaine.

Cahier des charges précis

Le label Végétal local garantit pour les plantes, les arbustes et arbres sauvages estampillés :

- la provenance locale, au regard de la carte qui définit les onze régions biogéographiques de métropole et de Corse, auxquelles s'ajoutent les régions biogéographiques d'outre-mer (une région par territoire, îles ou îlots) ;
- la traçabilité complète du processus, récolte, multiplication ou mise en culture, commercialisation (semences ou plants) ;
- la conservation de la ressource dans le milieu naturel, lors des collectes ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots.